

BON DE CONSULTATIONS GRATUITS – AVOCAT BARREAU DES AVOCATS DE LAVAL

Sur simple présentation d'un justificatif de ressources et sous réserve que celles-ci soient inférieures à 1500 euros, il est possible d'obtenir un bon de consultation avocat pour une durée d'une demi-heure avec l'avocat de son choix.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Barreau des avocats de Laval

13 place Saint Tugal BP 50603

53006 Laval cedex

Téléphone 02 43 49 33 05

LAVAL - PERMANENCES NOTAIRES

La Chambre interdépartementale des notaires organise des consultations gratuites, sans condition de ressources, à Laval tous les deux mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Chambre interdépartementale des notaires

29 rue des déportés

53000 Laval

Téléphone : 02 41 25 37 37

PERMANENCES DÉPARTEMENTALES

Le conciliateur est un auxiliaire de justice ; il a pour mission de régler à l'amiable les différends portant sur les droits dont les intéressés ont la libre disposition. Son recours est gratuit. Il ne peut intervenir dans le domaine des conflits familiaux, dans le domaine du droit du travail ou des litiges avec l'administration. Afin de connaître les permanences des conciliateurs de justice, vous pouvez vous adresser à la Mairie de votre commune.

<http://www.cdad-mayenne.com/point-acces-droit-mayenne-et-permanences/liste-des-conciliateurs-de-justice-de-la-mayenne/>

Des associations assurent aussi des permanences d'informations juridiques sur le département. Vous pouvez vous adresser à la mairie ou à la maison des services au public proche de votre domicile.

PERMANENCES ACTUALISÉES :

<http://www.cdad-mayenne.com/point-acces-droit-mayenne-et-permanences/>



L'ACCÈS AU DROIT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE



Imprimerie municipale de Laval - Papier 100 % recyclé/encres végétales



L'ACCÈS AU DROIT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Les différents points d'accès au droit offrent la possibilité à toutes personnes de rencontrer, des professionnels du droit, des juristes, des conciliateurs de justice, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Ces permanences sont gratuites et confidentielles.

Les points d'accès au droit font l'objet d'une labellisation par le CDAD 53.

PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT QUARTIER SAINT NICOLAS VILLE DE LAVAL, 4 RUE DROUOT À LAVAL

Maison de quartier de Saint Nicolas

Le quatrième mercredi après-midi de 14h à 17h.

Cette permanence est assurée par la juriste du CDAD 53.

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 53 74 15 10.**

PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT CONTRAT DE VILLE, BÂTIMENT LAVAL ÉCONOMIE, 23 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIÉ À LAVAL

Contrat de ville de l'Agglomération lavalloise

Cette permanence est assurée par la juriste du contrat de ville de l'agglomération lavalloise.

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 49 86 60.**

POINT D'ACCÈS AU DROIT CCAS VILLE DE LAVAL 10 PLACE DE HERCÉ À LAVAL

Centre Communal d'action sociale de Laval

Le second mercredi du mois à partir de 14h.

Les permanences sont assurées par la juriste du CDAD 53.

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 49 47 25.**

POINT D'ACCÈS AU DROIT VILLE DE MAYENNE 10 RUE DE VERDUN À MAYENNE

Permanences - juriste CDAD 53

Premier mercredi : février, mai, juillet, septembre, novembre, décembre. (Sauf jours fériés).

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 30 21 35**

Permanences - avocat [Barreau de Laval]

Premier mercredi du mois de mars, juin et octobre. (Sauf jours fériés).

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 30 21 37**

Permanences - Notaire

Chambre interdépartementale des notaires pour la Mayenne, 29 rue des déportés à Laval.

Renseignements : **02 41 25 37 37**

Permanences - Huissier de justice

Chambre départementale des huissiers de justice, 26 quai Béatrix de Gâvre à Laval.

Renseignements : **02 43 53 49 17**

Permanences - Conciliateur de justice

Sur rendez-vous, **téléphone Mairie 02 43 30 21 21**

Permanences - ADAVIP 53

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 56 40 57**

Permanences - CIDFF Mayenne

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 56 99 29**

Permanences Aide aux Tuteurs Familiaux (UDAF53/ATMP 53)

Sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 49 52 57**
ou 06 71 27 78 53 / 06 29 36 21 18 et 02 43 49 72 92.

POINT D'ACCÈS AU DROIT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER - CIAS MAIRIE ANNEXE

Permanences juriste CDAD 53

Le troisième mercredi du mois de 14h à 17h : janvier, février, avril, juin, juillet, octobre, décembre. [Sauf jours fériés].

Sur rendez-vous, **téléphone - Mairie annexe : 02 43 09 55 80**
– **Portable juriste CDAD53 : 07 87 10 29 11**

Permanences avocat [Barreau de Laval]

Le troisième mercredi du mois de mars, mai et novembre. [Sauf jours fériés]

Permanences - Notaire

Chambre interdépartementale des notaires pour la Mayenne, 29 rue des déportés à Laval.

Renseignements : **02 41 25 37 37**

Permanences - Huissier de justice

Chambre départementale des huissiers de justice, 26 quai Béatrix de Gâvre à Laval.

Renseignements : **02 43 53 49 17**

Permanences - Conciliateur de justice

Sur rendez-vous, **téléphone - Mairie annexe : 02 43 09 55 80**

Permanences - ADAVIP 53

sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 56 40 57**

Permanences - CIDFF Mayenne

sur rendez-vous, **téléphone : 02 43 56 99 29**

Permanences Aide aux Tuteurs Familiaux (UDAF53/ATMP 53)

chaque 1^{er} lundi du mois de 13h30 à 16h30.

Téléphone : 02 43 49 52 57 ou 06 71 27 78 53 / 06 29 36 21 18
ou 02 43 49 72 92 .

POINT D'ACCÈS AU DROIT PALAIS DE JUSTICE DE LAVAL, 13 PLACE SAINT TUGAL – LAVAL

Permanences gratuites - Avocat

le premier lundi du mois de 9h à 12h et le deuxième mercredi du mois de 9h à 12h, sans rendez-vous.

Permanences téléphoniques d'orientation juridique

Jeudi matin et vendredi matin de 9h30 à 12h.

Téléphone : 02 43 49 57 00 (CDAD 53)
ou portable 07 87 10 29 11 (messagerie)

Permanences Aide aux Tuteurs Familiaux (UDAF53/ATMP 53)

Sans rendez-vous. Le troisième jeudi du mois de 9h à 12h.
Téléphone 02 43 49 52 57 ou 06 71 27 78 53 / 06 29 36 21 18
ou 02 43 49 72 92.

Information médiation familiale au sein des structures,
UDAF 53 02 43 49 52 43,
Sauvegarde Mayenne Sarthe 02 43 66 10 12.